
AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 6^e jour du mois de juillet 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2026-1236

Règlement créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à greffe@boischatel.net

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il a effet au 7 juillet 2026.

FAIT À BOISCHATEL, CE 8 JUILLET 2026



Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 8^e jour du mois de juillet 2026.



Daniel Boudreault
Greffier